

**United Nations Global Compact**

Paris, le 18 septembre 2019

Objet : demande de délai de grâce pour report de la COP

Madame, Monsieur,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP).

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation de notre Communication sur le progrès de cette année. Reprenant le dossier, nous aurions besoin d'un délai supplémentaire pour garantir la bonne rédaction de ce document.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder un délai supplémentaire de deux semaines pour pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies.

Nous vous remercions par avance pour votre prise en compte et votre compréhension.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les plus distinguées.



Manuel MICHEL  
Chief Financial Officer

NeoXam SAS  
46 rue Notre Dame des Victoires – 75002 PARIS  
TVA – FR417 982 879 26  
SIRET – 798 287 926 00025  
Code APE – 6202A  
SAS au Capital de 28 053 474,40 €